

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3330

présenté par

Mme Ozenne, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Dans un délai de 12 mois à compter de la promulgation de la présente loi, l'État se dote d'une stratégie nationale en faveur de la préservation et de la restauration des prairies permanentes.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à doter la France d'une véritable stratégie nationale en faveur de la préservation et de la restauration des prairies permanentes, en vue de favoriser la protection de l'eau douce.

Selon le WWF, la France a perdu le quart de ses prairies dans les quarante dernières années. Les prairies jouent pourtant un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes et pour la résilience de notre modèle agricole : soutien au revenu des agriculteurs en permettant des modes d'élevage économes et autonomes, capacité à stocker le carbone dans les prairies, pâturage et alimentation pour le bétail, réservoir de biodiversité, protection de l'eau douce et atténuation des crues et du ruissellement etc.

En dépit des politiques publiques qui affichent des objectifs de maintien des prairies, celles-ci continuent de disparaître.